

Compte rendu de la séance du 15 juin 2026

à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude DOUAY, Maire, suite à la convocation transmise dans les délais prescrits pour une séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2026

Étaient présents : DOUAY Claude – PAIX Olivier – CARON Nathalie – BEGHIN Olivier – DAVION Céline – DELEBECQUE Sabrina – LEFRANC Marie-Noëlle – PONCHART Magalie

Étaient absents excusés : BOUSSEMARD Quentin – HOUPLAIN Alexandre

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Remarques et approbation sur le compte-rendu du dernier conseil municipal
3. Signature du registre des délibérations.
4. Délibérations à prendre :
 - a. Désignation des représentants CLECT.
 - b. Désignation des membres de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).
 - c. Désignation du correspondant incendie.
 - d. Désignation des représentants du syndicat mixte AGEDI.
 - e. Désignation d'un référent numérique CUA.
 - f. Changement des horaires des écoles à compter de septembre 2026.
5. Attribution des subventions 2026 aux associations.
6. Présentation de devis pour le radar pédagogique.
7. Présentation de devis pour le renouvellement des photocopieurs de la mairie et de l'école.
8. Désignation des membres de la commission de gestion du centre vie et santé.
9. Renouvellement contrats de travail agents de service.
10. Renouvellement contrat de travail agent d'entretien.
11. Réflexion sur les tarifs exceptionnels de location de l'Espace Boirysien.
12. Questions diverses.

1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nathalie CARON se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

2 – REMARQUES ET APPROBATION SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque, approbation du compte-rendu.

3 – SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

4 – DÉLIBÉRATION À PRENDRE :

- Désignation des représentants CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférables).

Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI. Son travail contribue ainsi à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

La Communauté Urbaine d'Arras demande de désigner un représentant par commune.

Marie-Noëlle LEFRANC est désignée comme représentante de la CLECT.

- Désignation des membres de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune doit désigner 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant afin de siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté Urbaine d'Arras.

Le conseil, à l'unanimité, désigne :

M. Olivier PAIX, commissaire titulaire

Mme Nathalie CARON, commissaire suppléant

○ Désignation du correspondant incendie-secours.

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Bucquoy nous demande de désigner un correspondant incendie-secours. Olivier PAIX est désigné comme correspondant.

○ Désignation des représentants du syndicat mixte AGEDI.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de Boiry Sainte Rictude au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de Boiry Sainte Rictude au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M. Olivier BEGHIN**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Mme Magalie PONCHART.**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

○ Désignation d'un référent numérique CUA.

Quentin BOUSSEMARD est désigné référent numérique auprès de la CUA.

○ Changement des horaires des écoles à compter de septembre 2026.

Suite au conseil d'école du 9 juin 2026, il est proposé aux membres du conseil municipal une modification des horaires des deux écoles à compter de la rentrée de septembre 2026.

Anciens horaires	8h40 – 12h10 13h40 – 16h10
Nouveaux horaires	8h40 – 12h10 13h55 – 16h25

Les élus valident à l'unanimité ces nouveaux horaires.

5 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Après réflexion, les membres du conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Bénéficiaires	Montants 2026
AGYL	300 €
Promotion Jeunesse	2 000 €
À tout cœur	500 €
Judo club	1 500 €
AJArtois	1 200 €
Les P'tits Sucres d'Orge	350 €
Boiry Festivités	5 500 €
Paroisse	300 €
Association Miss Sucre	200 €
Ensemble pour Paul	500 €
La Boule Olympique Boirysienne	150 €
Coopérative scolaire	1 400 €

Le paiement de ces subventions interviendra dans les prochaines semaines.

6 –PRÉSENTATION DE DEVIS POUR LE RADAR PÉDAGOGIQUE

Suite à la dernière réunion de conseil municipal du 28 avril 2026, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil 3 devis pour le remplacement du radar pédagogique situé rue d'Arras qui avait été acheté il y a une dizaine d'année chez ELAN CITE.

Élan Cité : 1 147.74 € HT

DMC Direct : 1 012.50 € HT

T2E : 2 676.21 € HT

Après un tour de table, le conseil décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise ELAN CITE d'un montant de 1 147.74 € HT, en effet, étant satisfait de leur prestation et du service après-vente les membres du conseil souhaitent continuer à travailler avec cette entreprise.

Pour information, nous attendons un remboursement de notre assurance, l'ancien radar étant tombé en panne suite aux problèmes de microcoupures électrique sur la commune en janvier 2026.

7 – PRÉSENTATION DE DEVIS POUR LE RENOUELEMENT DES PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE

La commune est engagée jusqu'en décembre 2027 avec le prestataire actuel.

Afin d'éviter les frais liés à la résiliation du contrat par anticipation et étant satisfaits du prestataire actuel, les membres du conseil ne souhaitent pas étudier de nouvelles propositions avant l'année prochaine.

8 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION DU CENTRE VIE ET SANTÉ.

Suite au renouvellement du conseil municipal en mars dernier il y a lieu de désigner les nouveaux membres de la commission de gestion du centre vie et santé.

Les membres de cette commission sont Claude DOUAY, Marie-Noëlle LEFRANC, Magalie PONCHART et Olivier BEGHIN

9 – RENOUELEMENT CONTRATS DE TRAVAIL AGENTS DE SERVICE

Monsieur le Maire rappelle les conditions selon lesquelles les communes ont la faculté de recruter des agents non titulaires ou contractuels pour assurer un travail saisonnier ou occasionnel sur le fondement de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de deux postes d'agent de services pour une période allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 à raison de 17,30 heures/semaine pour les deux agents en poste.

10 – RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire rappelle les conditions selon lesquelles les communes ont la faculté de recruter des agents non titulaires ou contractuels pour assurer un travail saisonnier ou occasionnel sur le fondement de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'agent d'entretien pour le bâtiment Centre Vie et Santé pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 à raison de 3,30 heures par semaine.

11 – RÉFLEXION SUR LES TARIFS EXCEPTIONNELS DE LOCATION DE L'ESPACE BOIRYSIEN

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre sur les nouveaux tarifs de location de l'Espace Boirysien.

Après réflexion, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les tarifs suivants qui seront applicables à compter du 16 juin 2026 pour les nouveaux contrats.

Tarifs extérieurs uniquement les 2 salles 950 €

Tarifs Boirysien 1^{ère} location 2 salles : 320 € - petite salle 170 €
2^{ème} location 2 salles : 640 € - petite salle 340 €
3^{ème} location tarif extérieur

Les entreprises boirysiennes bénéficient du tarif boirysien.

Les associations : 1^{ère} location gratuite
Puis tarif boirysien

Le personnel communal bénéficie du tarif boirysien avec la gratuité de la vaisselle.

12 –QUESTIONS DIVERSES.

Aux questions diverses évoquées, les réponses suivantes ont été apportées :

Défibrillateur : l'entreprise ELECTRO CŒUR nous informe que le défibrillateur ayant 10 ans, il est recommandé de procéder à son changement.

Monsieur le Maire présente au conseil le devis d'un montant de 1 200 € HT. Après un tour de table, les membres du conseil valident à l'unanimité ce devis pour la sécurité de tous. Les membres du conseil souhaitent qu'une formation soit envisagée.

Problème d'eau : Nous vous informons que nous n'avons pas encore eu de retour de l'enquête en cours concernant la pollution de l'eau qui a eu lieu en novembre 2025. Nous avons régulièrement des contrôles effectués par le cabinet CARSO, les résultats sont affichés en mairie.

TEREOS : un rendez-vous a eu lieu récemment entre le directeur de l'usine et Claude Douay et Olivier Paix pour une première prise de contact suite aux élections municipales.

KIT FRAICHEUR : des kits « fraîcheur » seront distribués prochainement par les élus aux administrés de plus de 80 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.